

PROGRAMME DE FORMATION Apprentissage à la Conduite Supervisée (CS)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former l'élève à la conduite pour l'obtention du permis de conduire
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
Appréhender la route
Partager la route avec les autres usagers

PRÉREQUIS

Public visé

- Être âgé de 18 ans révolus à l'inscription à l'Apprentissage à la Conduite Supervisée

Prérequis

- Être âgé de 18 ans à la date d'entrée dans le dispositif.
- Être titulaire du code de la route.
- Avoir validé la formation initiale en auto-école (rendez-vous pédagogique préalable avec le moniteur).
- Accompagnateur : titulaire du permis B depuis 5 ans minimum sans interruption, sans infraction grave.
- Accord de l'assureur du véhicule utilisé (extension de garantie « conduite supervisée »).

→ Aucune durée ni kilométrage minimum n'est imposé légalement, contrairement à l'AAC.

MODALITES D'ORGANISATION ET ACCES

Type de formation :	Permis B – boîte manuelle ou automatique
Durée :	En fonction de l'évaluation de départ, 20 heures minimum
Dates et horaires :	A déterminer avec le stagiaire
Planning de la formation :	Etablie entre l'école et le candidat
Tarif (à partir) :	A partir de 1090 €
Délai d'accès :	14 jours calendaire à partir de la signature du contrat
Délai de rétractation :	14 jours calendaire à partir de la signature du contrat

CONTENU DE LA FORMATION

Selon le programme national de formation à la conduite :

- 1^{ère} étape : Maîtriser la voiture à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul
- 2^{ème} étape : Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction
- 3^{ème} étape : Savoir circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération
- 4^{ème} étape : Connaître les situations présentant des difficultés particulières
- FORMATEURS : Les formations de l'auto-école CAP CONDUITE possèdent un titre professionnel d'enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R.) Ils possèdent également une autorisation préfectorale d'enseignement.

• MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Outils pédagogiques et réglementaires (rétroprojecteur pour l'apprentissage du code de la route)

PROGRAMME DE FORMATION

Apprentissage à la Conduite Supervisée (CS)

- Etablissement de parcours routiers adaptés selon la progression du candidat
- Documentation professionnelle
- Un Véhicule par candidat avec boîte manuelle adapté à l'apprentissage de la conduite et un véhicule avec boîte automatique adapté aux personnes en situation de handicap (aménagement du poste de conduite) pour le passage de la catégorie B du permis de conduire

MODALITÉ DE FINANCEMENT

Modalités classiques : financement personnel

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

Livret de formation au Permis B numérique

EVALUATION FIN DE FORMATION

Passage de l'épreuve théorique générale (E.T.G)

Passage de l'épreuve pratique

VALIDATION

Evaluation après chaque compétence acquise puis une évaluation de synthèse qui sera réalisée lors du rdv préalable (en fin de formation initiale avec les accompagnateurs de l'élève)

Epreuve pratique réalisée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation

Ne peuvent se présenter à cette épreuve que les élèves remplissant les critères suivants :

Avoir 1 an minimum de conduite accompagné

Avoir conduit plus de 3000 kms

Avoir réalisé les 2 RDV pédagogiques

Avoir 17 ans au minimum pour passer l'épreuve pratique

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre véhicule boîte automatique est aménagé avec des commandes au volant pour les personnes présentant des troubles des membres inférieurs et supérieurs.

Notre auto-école dispose d'un simulateur de conduite (OCSAR 2) aménagé avec des commandes au volant pour les personnes présentant des troubles des membres inférieurs et supérieurs.